

3\*) Approbation d'une dépense de 15 000 Frs pour le transfert du poste 5-50 ( ex Hôpital Saint-Jacques) à l'école des garçons de Montgaillard

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien approuver la dépense relative aux frais de transfert du poste 5-50 ( ex Hôpital Saint-Jacques) à l'école des garçons de Montgaillard.

Cette dépense dont le montant s'élève à 15.000 francs sera imputée sur les crédits du chapitre 934 article 664 du Budget Primitif de 1966./.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
A. Denis le 24 Novembre 1966  
Le Secrétaire Général  
signé J. Cluchant